

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: 416-327-9356
Fax: 416-325-2007
Email: Andrew.Davis@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : 416-327-9356
Télééc. : (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@Ontario.ca



2011 : SB17

NOTE DE SERVICE AUX : Surintendants des affaires scolaires et des finances

DE : Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : 20 mai 2011

OBJET : Procédure d'approbation du Ministère pour le déficit en
cours d'exercice 2011-12

Par la présente, je voudrais vous rappeler que selon la section 231 de la Loi sur l'éducation, les conseils scolaires doivent obtenir l'approbation du ministre s'ils constatent un déficit en cours d'année qui dépasse le montant plus bas que: 1) le surplus accumulé de l'exercice précédent, ou bien 2) d'un pour cent du revenu d'exploitation du conseil. L'approbation du Ministère doit être obtenue avant l'approbation finale du budget du conseil scolaire. Les conseils scolaires qui déposent un budget déficitaire pour l'année 2011-12 sont encouragés à utiliser le modèle d'approbation du déficit du Ministère décrit ci-dessous, si l'approbation de celui-ci s'avère nécessaire.

Processus d'approbation

Une demande officielle d'approbation du déficit doit être envoyée par courriel à l'agent des finances du Ministère, avec une copie à Diane Strumila, chargée de projet des services de subventions (coordonnées ci-dessous). La demande d'approbation doit comprendre une version complétée du modèle d'approbation du déficit du Ministère (fichier Excel). Les conseils scolaires peuvent accéder à ce modèle en utilisant l'option « Rapports » dans EFIS.

Après avoir confirmé la réception de la demande du conseil, le personnel du Ministère examinera les renseignements présentés et une réponse sera envoyée dans un court délai. Si le déficit est de nature structurale, ou si la demande constitue un risque financier élevé qui présente un risque pour l'équilibre de budgets futurs, une période supplémentaire pourrait être nécessaire pour évaluer la situation et donner des instructions.

Il faut noter que ce processus d'approbation s'applique tant aux estimations qu'aux autres cycles de rapports pendant l'année (c.-à-d. rapport intermédiaire du conseil et estimations révisées).

Si vous avez des questions concernant la procédure d'approbation du Ministère, veuillez communiquer avec l'agent des finances du Ministère ou l'une des personnes suivantes :

Diane Strumila
Chargée de projets des services de subvention
Courriel : Diane.strumila@ontario.ca
Téléphone : 416-325-8524

Anthony Yeung
Directeur de l'Unité de la responsabilité en matière de paiements de transfert
Courriel : Anthony.yeung@ontario.ca
Téléphone : 416-314-0790



Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

c.c. : Directeurs de l'enseignement